



**Club Alpin Français  
Pic Saint Loup**

Saint Gély du Fesc , 6 Avril 2019

## **Formation**

### **Préambule**

La formation au sein du CAF Pic Saint Loup a pour but :

Pour les adhérents d'acquérir plus d'autonomie dans la pratique de leurs activités de montagne afin de participer activement aux sorties club ou aux sorties privées

Pour les cadres bénévoles d'acquérir l'expérience indispensable à l'encadrement des sorties club. Cette formation est validée par l'obtention d'un Brevet FFCAM. Elle est confirmée par des formations de recyclage (périodicité inférieure à 5 ans) et par des formations spécifiques (secourisme, cartographie GPS, etc)

De donner à des bénévoles les compétences techniques (équipement, organisation de sorties, etc.).

Ces formations sont agréées par LA FFCAM. L'organisation, les contenus, cursus, financement, équivalences sont décrits dans le catalogue des formations de la FFCAM.

Exceptionnellement, une formation à l'encadrement spécifique à notre association peut être organisée au sein d'une activité. Avant toute programmation, cette formation fera l'objet d'un projet formalisé à valider par le Comité Directeur.

### **1- Les formations FFCAM**

- Unité de formation Commune aux Activités (UFCA)
- Unités de Valeur (UV) ou Unité de Formation (UF) : 3 niveaux
  - Niveau 1 : ouvert à tous les membres
  - Niveau 2 : prérequis obligatoire pour un brevet d'initiateur
  - Niveau 3 : prérequis obligatoire pour un brevet d'instructeur
- Formations d'initiateurs qui se terminent sur l'encadrement des sorties de l'activité enseignée
- Formations d'instructeurs pour ceux qui encadrent les stages

- Recyclages : tous les cadres doivent suivre périodiquement des week-ends de recyclage pour conserver la validité de leur brevet d'initiateur (tous les 5 ans)

## **2- Inscription à une formation FFCAM**

Pour s'inscrire à une formation, le candidat contacte directement le responsable administratif de la formation (Information disponible sur le site de la FFCAM) afin de constituer le dossier d'inscription.

La fiche d'inscription est validée par le président ou par délégation ou en cas d'absence, par le responsable de formation – avec information au trésorier - qui vérifient la pertinence de la candidature et le respect des prérequis.

Une copie de cette fiche est conservée au secrétariat.

Le candidat s'acquitte des frais d'inscription

## **3- Formation à l'encadrement**

La réussite à l'obtention d'un brevet d'initiateur nécessite de la part du candidat une réelle préparation en concertation et avec le soutien du Responsable d'activité avec notamment :

La participation active aux sorties collectives du club

Le co-encadrement ou l'encadrement de sorties collectives du club dans le cadre d'un programme d'apprentissage de la gestion d'un groupe.

## **4- Prise en charge financière par le club de la formation des encadrants**

En contrepartie d'une participation active à l'encadrement, à l'animation de l'activité et/ou du club, le CAF du Pic Saint Loup prend en charge la formation des encadrants.

Les formations retenues pour le remboursement sont les suivantes :

- La Formation Commune aux Activités (UFCA)
- La Formation à la Prévention et Secours Civique Niveau 1 (PSC1)
- Les Unités de valeur ou formation de niveau 2 ou 3 (UV ou UF)
- Les stages de formation initiateur ou instructeur
- Les stages de recyclage

## **5- Principes de prise en charge**

Remboursement après obtention du brevet de 75 % des frais de formation engagés.

Le remboursement des 25% restant se fera après l'organisation de 4 sorties collectives inscrites à l'agenda du CAF Pic Saint Loup en qualité de cadre bénévole responsable.

Pour les formations de recyclage et les formations complémentaires : remboursement immédiat ou sur la saison sous réserve de l'encadrement encore effectif au sein du club par la personne.

#### **6- Modalités de paiement**

Ces remboursements sont à l'initiative du nouvellement breveté qui remettra au secrétariat l'ensemble des justificatifs de dépenses de sa formation. Ces justificatifs seront validés par le responsable de la formation qui attestera par la suite des 4 sorties collectives encadrées dans l'année.

#### **7- Ce qui est pris en charge**

La formation FFCAM diplômante et la participation aux formations de prérequis, les recyclages et formations complémentaires

Les frais d'inscription à ces formations (y compris les frais d'hébergement et de repas fournis par l'organisateur dans le cadre de l'inscription)

Les frais de déplacement en privilégiant le covoiturage et les formations de proximité.

Les frais d'hébergement et de repas connexes à ces formations ne sont pas pris en charge.

Le Comité Directeur du CAF Pic Saint Loup